

MANDAT DE TRANSMISSION

RESTAURER LA CONFIANCE ASSURÉ – DENTISTE – PROTHÉSISTE – MUTUELLE

AVEC CE MANDAT VOUS DONNEZ LE DROIT À VOTRE DENTISTE DE TRANSMETTRE À NOTRE DENTISTE CONSULTANT LES ÉLÉMENTS DE VOTRE DOSSIER.

NOTRE MUTUELLE S'ENGAGE SUR UN PLAN EN 3 POINTS:

\checkmark	Respect de la convention nationale
	des Chirugiens-Dentistes

√ Respect du secret médical

√ Respect des bonnes pratiques médicales

(ou de son réprésentant légal) (OBLIGATOIRE)

Secret médical

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 sur les droits des malades a inséré dans le Code de santé publique un droit à l'accès direct des patients à leur dossier. Il s'agit d'un droit pour le patient, concrétisé au sein de l'article L1111-7 du code de la santé publique qui dispose :

.../... Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment des résultats d'examen, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé, à l'exception des informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tiers..../...

CE MANDAT AUTORISE VOTRE PRATICIEN À TRANSMETTRE <u>VOS</u> RADIOS ET DOCUMENTS RELATIFS À <u>VOTRE</u> SITUATION MÉDICALE À NOTRE MÉDECIN CONSULTANT

J'ai été informé que je dispose, à tout moment, de la possibilité de transmettre moi-même les pièces demandées à ma mutuelle.

(LE BÉNÉFICIAIRE DES SOINS)		
Je soussigné(e),		
	Prénom : DANIEL	E
		Ofree.fr
Numéro adhérent : P001118		
Concernant mon plan de traitement : Imp	lantologie ■ Prothèses Maladie Parodont	tale Orthodontie Dento-faciale
(LE DENTISTE)		
Donne le mandat à mon docteur		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
CP Ville :		
mail:		
maii:	N nation	nai:
Pour transmettre tout élément lié à	•	
Devis completRadio pré-opératoire panoramique	Téléradio (radio de profil)Radio per-opératoire	 Diagnostic et plan de traitement Charting ou fiche parodontale
Cone beam (scanner dentaire)	Radio per-operatoire Radio post-opératoire	Déclaration de conformité
• Empreintes optiques		
au		
Docteur Richard Régnier, Dentiste Consulta	nt	
MMC - 6 rue Paul Morel - 70000 VESOUL		
Enit à ·		SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE DES SOINS

PRÉCISIONS IMPORTANTES

<u>Essentiel</u>: la mutuelle ne demande pas de radio à visée administrative: toutes les radios (pré, per et post opératoire) que nous vous demandons font partie du <u>plan de traitement standard</u>, selon les données acquises de la science.

les radios panoramiques, rétroalvéolaires, Cone beam (scanner dentaire), téléradio (radio de profil) ou empreintes optiques doivent être datés et identifiés informatiquement <u>conformément au code de la santé publique</u>.

Les mentions manuscrites ne sont pas acceptées. Votre radiologue garantit des clichés d'une qualité suffisante et des radios lisibles et interprétables. Une capture d'écran depuis l'outil informatique de votre dentiste ou radiologue est acceptée.

QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE POUR UN REMBOURSEMENT RAPIDE?

Plan de traitement	Obtenir l'accord préalable de votre mutuelle	Vérifier le bon déroulement des soins	Valider les soins	Engager le remboursement des frais
IMPLANTS	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire et/ ou cone beam	Transmettre une radio per-opératoire vérifiant la bonne pose des implants avant pose des prothèses	Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES sur IMPLANTS (cas des dossiers sans couverture pour les implants)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une radio per-opératoire (après la pose des implants mais avant celle des prothèses)		Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
MALADIE PARODONTALE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné : → d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire → du bilan parodontal et du diagnostic précis			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
ORTHODONTIE ADULTE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné: → d'une radio panoramique pré-opératoire et d'une téléradio (radio de profil), à défaut les empreintes optiques → du diagnostic précis et du plan de traitement			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES (remboursées ou non par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste Si votre plan de traitement concerne des prothèses fixes sur 5 dents et plus : → joignez une radio panoramique pré-opératoire			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
INLAY-ONLAY	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESE AMOVIBLE TRANSITOIRE	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée

Dr Vieilly Harold Centre Dentaire Clinadent Toulon St Roch 5 Avenue Saint Roch 83200 TOULON

Tel: 04 22 38 02 00

Courriel: contact.toulon@clinadent.com Finess: 83 002 583 9 Rpps: 10101705365

Dr VIEILLY Harold

N° Facturation: 830025839 TOULON, le 08/11/2023

Régime obligatoire :Proposition n°16572 du 08/11/2023CPAM DU VAR / TOULONPatient : 20233467Régime complémentaire :MOURAND DanièleESTIMATIONné(e) le : 05/07/1942Fax :NIR : 2 42 07 25 056 018/43Mail :NIR : 2 42 07 25 056 018/43

Demande d'estimation

Pour traitement prothétique

et autres actes pouvant faire l'objet d'une entente

directe (art.6 et 7 de la convention nationale des chirurgiens-dentistes)

(Les soins ne sont pas compris)

Finess: 83 002 583 9 - Clinadent Toulon St Roch Tél: 04.91.81.54.67 - Fax: 09 74 76 93 57 Courriel: tp.toulon@clinadent.com

Merci d'effectuer **la demande indiquée ci-dessus** (en haut à droite) en prenant uniquement en compte les actes indiqués dans la ou les zone(s) <u>"Traitement proposé".</u>

La zone du devis "Information alternative thérapeutique " n'est indiquée qu'à titre informatif pour le patient et ne doit pas être considérée dans la présente demande.

Commentaire :			

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

ldentification du chirurgien-dentiste traitar	dentification	du	chiru	raien	-dentiste	traitar
-----------------------------------------------	---------------	----	-------	-------	-----------	---------

Nom Prénom: VIEILLY Harold

Identifiant du praticien RPPS: 10101705365 N° Adéli: ou

N° de l'établissement (FINESS): 830025839

Raison sociale et adresse : Clinadent Toulon Saint Roch

5 Avenue Saint Roch 83200 TOULON

Date du devis : 08/11/2023

Valable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire): 08/05/2024

Ce devis contient 2 pages indissociables

Description du traitement proposé :

Identification du patient

Nom et prénom : MOURAND Danièle Date de naissance : 05/07/1942

N° de Sécurité sociale du patient : 2 42 07 25 056 018 43

A remplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme complémentaire pour connaitre son éventuel reste à charge selon son contrat :

Nom de l'organisme complémentaire : ESTIMATION

N° de contrat ou d'adhérent : P001118

Référence dossier (à remplir par l'organisme complémentaire) :

Lieu de fabrication du dispositif médical : ☑ au sein de l'Union Européenne	□ hors Union Européenne	
☑ sans sous-traitance du fabricant ☐ avec une partie de la réalisation du fabrican	nt sous traitée : □ au sein de l'Union Européenne	□ hors Union Européenne
A l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilité et la déclaration responsabilité)	de conformité du dispositif médical (document remp	li par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule

Légende explicative du devis

* HN = Hors Nomenclature

*** Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoire sont informatifs, la prise en charge définitive est définie à la date de réalisation de l'acte.

** Matériaux et normes	1	Alliage précieux NF EN ISO 22674 2016	2	Alliage non précieux ISO 22674 2016	3	Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016	
	4	Céramique céramométallique NF EN ISO 6872 2015	5	Polymères de base NF EN ISO 20795:1:2013	6	Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017	

		Codes	Libellés	Conditions tarifaires	Prise en charge complémentaire
I	**** Paniers	1	100 % santé	soumis à honoraires limites de facturation	sans reste à charge si le patient bénéféficie d'un contrat dit responsable
		2	Modéré	soumis à honoraires limites de facturation	selon le contrat du patient
		3	Libre	honoraires libres	selon le contrat du patient
	Panier Complémentaire santé solidaire	4	Complémentaire santé solidaire	soumis à honoraires limites de facturation	pour les assurés bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire

Identification du chirurgien-dentiste traitant

N° de l'établissement (FINESS): 830025839

N° Identifiant du praticien RPPS : 10101705365

N° Adeli:

ou

Nom et prénom : MOURAND Danièle

Date de naissance :

05/07/1942

N° de Sécurité sociale du patient :

Identification du patient

2 42 07 25 056 018 43

Traitement proposé - Description précise et détaillée des actes

Information alternative thérapeutique - en cas de reste à charge éventuel, une information sur des alternatives thérapeutiques 100% Santé ou à défaut, à entente directe modérée est donnée par le praticien. Sur demande du patient, elle peut donner lieu à une nouvelle proposition de plan de traitement complet, dans un devis distinct.

Acte sans reste à charge	,
--------------------------	---

N° de traitement	N°Dent ou Localisation	Cotation CCAM, NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)	Honoraires limites de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie obligatoire(***)	Réalisé par votre praticien

Δcta	Δn	rasta	à	charge	modéré
ACIE	en	16216	а	Charge	modere

- 1		ge means										
	N° de traitement	N°Dent ou Localisation	Cotation CCAM, NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)	Honoraires limites de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie obligatoire(***)	Montant non remboursé Assurance Maladie obligatoire	Réalisé par votre praticien	

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux)

Signature du Chirurgien-dentiste

MMC
6 rue Paul MOREL
BP 80283
70006 VESOUL CEDEX
FEUILLET PATIENT

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008019

Valable du 09/11/2023 au 08/02/2024

MME MOURAND DANIELE LES CYCLADES - TINOS

206 RUE HENRI VIENNE LE CARRE SAINT ROCH 83000 TOULON

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Madame, Monsieur,

Vesoul, le 9 novembre 2023

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **09/11/2023** Code Tiers National : **830025839**

CLINADENT TOULON SAINT ROCH 83200 TOULON

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amo tran RAC0 1	275.00	44		64.50	38.70	236.30	0.00
TOTAUX	275.00				38.70	236.30	

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE

MMC 6 rue Paul MOREL **BP 80283**

70006 VESOUL CEDEX

FEUILLET PRATICIEN (*)

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008019

Valable du 09/11/2023 au 08/02/2024

CLINADENT TOULON SAINT ROCH

5 AV SAINT ROCH

83200 TOULON

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 9 novembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

Bénéficiaire : MOURAND DANIELE Né(e) le :05/07/1942 N° Dossier : **P001118** N° S.S. : **2420725056018 43**

Date du devis : 09/11/2023 Code Tiers National: 830025839

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amo tran RAC0 1	275.00	44		64.50	38.70	236.30	0.00
TOTAUX	275.00				38.70	236.30	

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait uniquement par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

'assuré demand	e la dispense	e d'avance d	e frais	et le	paiement	direct	au	praticien
our la part remb	ooursée par la	mutuelle.						
			'assuré demande la dispense d'avance do our la part remboursée par la mutuelle.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•	·	'assuré demande la dispense d'avance de frais et le paiement direct au our la part remboursée par la mutuelle.

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant